

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE DE FORMATION
ANIMATEUR:
APPROCHE METHODOLOGIQUE 2

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE :98 70 07 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 2008,
sur avis conforme de la Commission de concertation

ANIMATEUR : APPROCHE METHODOLOGIQUE 2

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de se perfectionner dans des techniques et des méthodologies de l'animation, des méthodologies spéciales de l'expression et de la communication et de les appliquer dans la conception de projets d'animation ;
- ◆ de préciser les spécificités de la fonction d'animateur.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'épreuves écrites et/ou orales tout en respectant les consignes relatives à l'expression de la langue française,

- ◆ définir, utiliser ou illustrer des concepts et procédures relatifs à la psychopédagogie, à la sociologie, à la législation, à la philosophie et à la déontologie qui fondent les pratiques d'animation ;
- ◆ analyser une situation professionnelle en utilisant ces concepts et procédures ;

à partir de situations diversifiées d'animation,

- ◆ relever les éléments constitutifs de la communication ;
- ◆ se questionner sur le sens des activités mises en œuvre ;
- ◆ argumenter le choix des activités d'animation selon des critères repris dans le programme ;
- ◆ identifier les éléments favorisant l'expression et la créativité ;
- ◆ rendre compte oralement et par écrit de ses observations aux niveaux personnel, interindividuel et groupal ;
- ◆ évaluer sa participation à des animations spécifiques ;

au travers d'un ou plusieurs rapports d'activité oraux ou écrits et dans le respect des règles de base de la déontologie,

- ◆ relater une séquence d'animation en distinguant faits observés et interprétations personnelles et en expliquant :
 - ◆ les objectifs de l'animation en lien avec le projet global de l'institution,
 - ◆ le déroulement des activités, le lieu, les bénéficiaires, les acteurs concernés,
 - ◆ les méthodes et techniques utilisées ;
- ◆ décrire et évaluer son intervention et ses relations avec l'équipe et les participants ;
- ◆ s'interroger sur sa pratique en référence aux contenus méthodologiques et conceptuels de son niveau de formation ;
- ◆ confirmer le choix de son orientation professionnelle ;

en référence au profil de l'animateur et par la réalisation de travaux,

- ◆ présenter les raisons pour lesquelles il choisit le métier d'animateur ;
- ◆ décrire la spécificité des secteurs de l'animation ;
- ◆ déterminer ses atouts et ses limites par rapport à la formation et au métier d'animateur ;
- ◆ évoquer sa place au sein du (d'un) groupe en formation ;
- ◆ signaler les découvertes ou les changements que les rencontres et les confrontations ont apportés ;
- ◆ se situer face à son orientation professionnelle et/ou son projet de formation.

2.2. Titre

Attestation de réussite des unités de formation

« **APPROCHE CONCEPTUELLE 1** » code 98 70 02 U21 D1

« **APPROCHE METHODOLOGIQUE 1** » code 98 70 03 U21 D1

« **STAGE D'IMMERSION** » code 98 70 04 U21 D1

et

« **DECOUVERTE DU METIER** » code 98 70 01 U21 D1

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

1. <u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de Périodes</u>
Méthodologie de projet d'animation	CT	F	30
Dynamique de groupe	CT	F	30
Méthodologie spéciale de l'expression	CT	F	24
Ethique	CT	F	24
Education à la santé	CT	F	24
Techniques et méthodologies de l'animation	CT	F	60
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	48
Total des périodes			240

4 PROGRAMME

Au départ de situations d'animation données ou vécues et en recourant aux concepts explicités dans les approches conceptuelles, l'étudiant sera capable :

4.1 en méthodologie de projets d'animation

- ◆ d'identifier les étapes de conception et de développement d'un projet d'animation et les éléments contextuels qui peuvent le déterminer (projets d'institutions, bénéficiaires, partenaires, équipement, environnement,...) ;
- ◆ de dégager les rôles et fonctions spécifiques de l'animateur dans la gestion et l'animation d'un projet ;
- ◆ de reconnaître et de prendre en compte, dans les projets d'animation, les souhaits, les besoins, les demandes, les difficultés du public auquel il s'adresse ;
- ◆ de dégager et d'identifier les grands principes axiologiques pour l'élaboration de projets d'animation ;
- ◆ d'identifier les conditions qui favorisent l'implication et la participation active des bénéficiaires dans des projets d'animation ;
- ◆ de relever des spécificités de projets d'animation menés dans différents types d'institutions (ludothèques, centres de vacances, écoles de devoirs, centres culturels, maisons de repos,...) ;
- ◆ d'identifier des partenariats existant au sein du tissu associatif et/ou institutionnel ;
- ◆ d'expérimenter des grilles d'évaluation critériées d'activités d'animation ;

4.2 en dynamique de groupe

- ◆ de dégager des éléments entrant en jeu dans la dynamique des relations et des communications au sein d'un groupe ;
- ◆ d'identifier des freins et des facilitateurs pouvant intervenir dans la progression d'un groupe vers ses buts ;
- ◆ d'observer de façon organisée les interactions au sein de différents groupes et d'en rendre compte oralement et par écrit ;
- ◆ d'adapter différents outils de communication aux différents partenaires et publics concernés ;
- ◆ de déterminer des facteurs de développement de conduites agressives et violentes et d'envisager des conditions d'intervention et de prévention adaptées ;
- ◆ d'identifier des conditions et des procédures de négociation et de gestion de conflits ;
- ◆ de s'initier à l'utilisation de différents modèles d'analyse des relations au sein d'un groupe (phénomène de leadership, principe du bouc émissaire,...) ;

4.3 en méthodologie spéciale de l'expression

- ◆ d'identifier les conditions d'un climat favorable de sécurité, de confiance, de communication dans le groupe ;
- ◆ de relever les éléments favorisant individuellement et collectivement l'accès à l'imaginaire sur base des sensations, des émotions et des mouvements du corps ;
- ◆ de relier les notions d'intérêt, d'autonomie, d'initiative, de socialisation et de projet aux principes méthodologiques qui en découlent et qui visent le développement de l'expression et de la créativité ;
- ◆ d'illustrer par des activités de créations individuelles et collectives, la fonction citoyenne de l'expression dans l'animation ;

4.4 en éthique

- ◆ d'expliciter les notions de déontologie, de morale, d'éthique et le sens d'un questionnement éthique dans le métier d'animateur ;
- ◆ de confronter ses références et ses valeurs propres à celles d'autres personnes ;
- ◆ d'énoncer les règles de la confidentialité et du secret professionnel et de les appliquer dans le contexte professionnel de l'animation ;
- ◆ d'identifier les conséquences que l'application et le respect de ces règles exercent sur la profession d'animateur ;
- ◆ de distinguer ce qui relève de la vie privée et de la sphère professionnelle ;

4.5 en éducation à la santé

- ◆ de relever les principes de base de l'éducation à la santé et les fonctions spécifiques de l'animateur en la matière ;
- ◆ d'intégrer dans la pratique de l'animation la réglementation relative à la lutte contre l'incendie et les accidents ;
- ◆ d'identifier des risques et des causes possibles d'accidents et les moyens de prévention à mettre en place ;
- ◆ d'adopter des attitudes et des comportements adéquats, dans les limites de ses fonctions, face à l'urgence en matière de santé, d'hygiène et de sécurité ;

4.6 en techniques et méthodologies de l'animation

à travers la réalisation d'activités diversifiées d'animation choisies dans au moins 4 domaines d'activités (culturel, artistique, artisanal, ludique, sportif ...)

- ◆ d'identifier les éléments méthodologiques spécifiques à ces domaines d'activités;
- ◆ de choisir, pour chaque domaine, des procédés d'animation impliquant l'imagination, la créativité et l'autonomie tant sur le plan individuel que collectif ;
- ◆ de concevoir et d'expérimenter des techniques spécifiques aux domaines dans l'élaboration et la gestion d'un projet d'animation ;
- ◆ d'analyser et d'évaluer la conception, le déroulement et le résultat de ses animations et de ses projets.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable

à partir de situations diversifiées d'animation choisies dans au moins un des quatre domaines d'activités (culturel, artistique, artisanal, ludique, sportif, ...),

- ◆ de dégager les éléments entrant en jeu dans la dynamique des relations et des communications au sein d'un groupe ;
- ◆ de se questionner sur le sens et la qualité des activités mises en œuvre ;
- ◆ d'argumenter le choix des activités d'animation selon des critères repris dans le programme ;
- ◆ d'élaborer un projet cohérent d'animation tenant compte des paramètres de la situation dans laquelle il s'inscrit et intégrant les techniques et les méthodologies spéciales et considérant les principes de base de l'éducation à la santé ;
- ◆ d'évaluer sa participation à des animations spécifiques ;
- ◆ de proposer des modalités et des techniques de travail et d'animation d'équipe tenant compte des rôles de chacun, des limites de sa fonction et de la spécificité des projets ;
- ◆ de situer sa réflexion dans une perspective éthique ;

- ◆ d'illustrer la fonction citoyenne de l'expression dans ses animations.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- ◆ l'objectivité de ses observations et de ses réflexions,
- ◆ la capacité à se référer aux cadres conceptuels,
- ◆ la pertinence de l'argumentation,
- ◆ l'originalité de son projet,
- ◆ la qualité de son expression écrite et orale,
- ◆ la capacité d'auto évaluation.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 15 étudiants par groupe.